

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 21.686

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs
des encarts publicitaires dans le TLJ ROYAN*

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 14 juin 2018 (DC N° 18/350) fixant les tarifs des encarts publicitaires dans le TLJ ROYAN, rendue exécutoire le 18 juin 2018,

DECIDE

- de fixer à compter du 10 janvier 2022, les tarifs des encarts publicitaires dans le TLJ ROYAN (Programme mensuel des animations de ROYAN) comme suit :

(.../...)

QUART DE PAGE intérieure en quadri (hors couvertures) Dimension : 7 cm x 7 cm	
• Mois	104,00 €
• Trimestre	260,00 €
• Semestre	468,00 €
• Année	780,00 €
1 DEMI PAGE intérieure en quadri (hors couvertures) Dimension : 7 cm x 14 cm	
• Mois	156,00 €
• Trimestre	364,00 €
• Semestre	702,00 €
• Année	1 170,00 €
1 PAGE intérieure en quadri (hors couvertures) Dimension : 15 cm x 15 cm	
• Mois	291,00 €
• Trimestre	728,00 €
• Semestre	1 300,00 €
• Année	2 184,00 €
1 DOUBLE PAGE intérieure en quadri (hors couvertures et pages centrales) Dimension : 30 cm x 15 cm	
• Mois	499,00 €
• Trimestre	1 248,00 €
• Semestre	2 236,00 €
• Année	3 744,00 €
1 DOUBLE PAGE intérieure en quadri (pages centrales ou 3 ^{ème} de couverture) Dimension : 30 cm x 15 cm	
• Mois	603,00 €
• Trimestre	1 508,00 €
• Semestre	2 704,00 €
• Année	4 524,00 €

(Les encarts publicitaires sont assujettis à la TVA au taux de 20 % « taux en vigueur »)

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7088 – Fonction 023 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 décembre 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET



Fait à ROYAN, le 22 décembre 2021
Pour le Député-Maire,
et par délégation
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET